



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 2 NOVEMBRE 2009 A 20 HEURES 30**

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 2 du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 26 octobre 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs Franck GUITART, Jérôme CASES, Eric MALDES, Jean-Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN a donné procuration à Evelyne AIRAUDI
Francis BETRIU a donné procuration à Juliette CASES
André BRUZY a donné procuration à Jean-Claude PIQUEMAL

Membres en exercice : 10 présents : 7 procurations : 3

Le quorum étant atteint avec 7. membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **M PIQUEMAL Jean-Claude** est nommé secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Dénonciation bail « Maison des sources »**
- **Adhésion au Syndicat Mixte « Canigou Grand Site »**
- **Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte « Canigou Grand Site »**
- **Concertation dans le cadre de l'élaboration de la carte communale**
- **Marché public « Rénovation de la voirie suite aux intempéries – phase 2 « rue du Canigou et rue Carsalade du Pont »**
- **Virement de crédits « dépenses imprévues » subvention au Syndicat d'initiative**
- **Approbation plan de financement « BISTROT DE PAYS »**
- **CHOIX géomètre pour « BISTROT DE PAYS »**
- **QUESTIONS DIVERSES**
-

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 octobre 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 5 octobre 2009, les membres présents approuvent à la majorité, ce compte-rendu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (BETRIU Francis)

2- DENONCIATION BAIL « MAISON DES SOURCES »

Par courrier en date du 20 octobre 2009 recommandé avec A.R. ; M et Mme GUILLAUBY font part à la commune de leur souhait de résilier le bail concernant la location de la « maison des sources » située 3 Boulevard Saint Martin du Canigou, à compter du 20 janvier 2010.

M. PIQUEMAL Jean-Claude est désigné pour effectuer l'état des lieux et pour la restitution des clefs.

Le conseil municipal est d'accord pour dénoncer le bail, souhaite que la caution de M. et Mme GUILLABY ne soit restituée que si le paiement des loyers est à jour et la maison rendue en bon état.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

- 3- DISSOLUTION DU SIPARC et ADHESION DIRECTE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

Les communes du massif du Canigou sont invitées à adhérer directement au Syndicat Mixte Canigo Grand Site et bénéficieront ainsi d'une représentation directe pour la maîtrise d'ouvrage de l'Opération Grand Site.

Mme CASES lit les statuts du syndicat mixte, votés le 5 mai 2009 et demande de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

A la majorité, le conseil municipal accepte la dissolution du SIPARC et adhère au Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

- 4- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

Mme CASES Juliette est désignée déléguée titulaire au Syndicat Mixte « Grand Site »

M. PIQUEMAL Jean Claude sera son suppléant

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

- 5.- CONCERTATION PREALABLE AVEC LA POPULATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Suite à la délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration de la carte communale il convient à présent d'organiser une concertation avec la population, d'adopter les modalités de concertation durant la durée des études d'élaboration de la carte communale et de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser les charges financières de la commune correspondant à la carte communale.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

**- 6 – MARCHÉ PUBLIC «RENOVATION DE LA VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES – PHASE 2 »
rue du Canigou et rue Carsalade du Pont**

Suite à la mise en ligne de la publicité et le cahier des charges du marché « travaux de rénovation de la voirie suite aux intempéries » phase 2 ; sur le site internet de la commune et celui de l'association des Maires des P.O. , 2 entreprises ont bien voulu répondre à ce marché .

Le conseil municipal choisit l'entreprise COLAS . pour la réfection de la chaussée « rue du Canigou » , pour un montant de **3 570 € HT**

Et l'entreprise COLAS Pour la « rue Carsalade du Pont », pour un montant de **4 555 € HT** , ainsi que la rampe au parking du cimetière pour un montant de **1 425€HT**.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

- 7 – VIREMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative ayant du faire face à des dépenses non prévues courant année 2009 et afin de couvrir les dépenses à venir en attendant le vote du budget primitif 2010, demande à la commune de bien vouloir allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1000€**.

Pour cela, un virement de crédits du compte **022 « dépenses imprévues »** au compte **6574 « subvention aux associations »** pour la somme de **1000€**est nécessaire.

Le conseil municipal , à la majorité est d'accord pour ce virement de crédits

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU Francis)

8- APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT « BISTROT DE PAYS »

Mme CASES Juliette présente le plan de financement prévu, pour le « bistrot de pays » à savoir :

CONSEIL GENERAL	10 %
CONSEIL REGIONAL	35 %
ADEME	35%
AUTOFINANCEMENT	20 %

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU F)

9- CHOIX GEOMETRE POUR « BISTROT DE PAYS »

Suite à une mise en concurrence auprès de plusieurs géomètres, Mme CASES présente des devis et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du géomètre.

A la majorité, la Sté G.P.O. d'Ille SUR Têt est désignée pour effectuer un relevé topographique du terrain cadastré section B 171 .

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (BETRIU F)

QUESTIONS DIVERSES

*L'arbre de Noël a été fixé le 19 décembre 2009. La journée démarrera par un repas offert aux personnes âgées, suivra ensuite un conte pour petits et grands, après quoi le Père Noël fera une petite visite aux enfants . L'après midi se terminera par le traditionnel apéritif offert à toute la population de CASTEIL. Le repas ainsi que les cadeaux des enfants sont pris en charge par le C.C.A.S. de la commune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 35

Le Maire

Juliette CASES